

Direction des Finances

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Séance du vendredi 25 Novembre 2011

**COMMUNICATION RELATIVE AU DEBAT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012**

Chers collègues,

Cette communication a pour objectif d'introduire notre débat sur les orientations du budget primitif 2012.

Tout d'abord, dans ma volonté de rendre plus accessible, plus compréhensible, plus transparente l'action du Conseil général, j'ai souhaité une présentation renouvelée. Elle vise à faire apparaître plus clairement les politiques du Département. Cette démarche initiée l'année dernière est plus aboutie cette année faisant apparaître 3 grandes missions. En complément, seront mis en place des indicateurs permettant de mesurer le résultat de nos politiques.

Cette présentation n'est surtout pas figée, elle doit être vivante c'est-à-dire capable d'évoluer.

En ce qui me concerne, j'ai voulu trois grands axes connectés entre eux, chacun se déclinant en politiques publiques. Ainsi, conformément à mon projet départemental, le budget décrit un objectif de développement des Yvelines qui vise à créer de la prospérité dans le département (Axe 1) et pour ses habitants permettant de répondre à nos compétences de solidarité pour les plus fragiles d'entre nous (Axe 2) et d'apporter des services de qualité offrant un cadre de vie toujours plus appréciable aux habitants (Axe 3).

C'est à partir de cette nouvelle présentation que je vous propose les évolutions stratégiques qui suivent. Elles résultent pour une part de notre volonté mais dépendent pour une autre part d'éléments de contexte techniques (achèvement d'un cycle d'équipement ou montée en puissance progressive d'une nouvelle programmation) ou de la dynamique propre de nos partenaires. Notre budget est en effet constitué à peu près de 50% par des subventions attribuées notamment aux collectivités locales et aux associations.

Axe 1 : S'engager pour un département équilibré et attractif

La réalisation des objectifs liés à cette mission, qui ont été définis pour l'essentiel dans notre SDADEY, constitue la clef de l'avenir des Yvelines. C'est en effet non seulement parce que nous saurons préserver le cadre de vie exceptionnel des Yvelines, mais aussi parce que nous réussirons à développer nos territoires prioritaires pour répondre aux attentes de la population (réalisation de logements et implantation ou redéploiement d'entreprises accompagnées d'une amélioration des possibilités de déplacement), que nous affermirons la cohésion sociale et consoliderons nos ressources pour rendre possible notre mission de solidarité intergénérationnelle. La période de mutations et de crises que nous traversons nous impose aujourd'hui plus encore qu'hier de préparer et de mettre en place le cadre et les bases d'un développement adapté et refondé. Cette ambition d'action doit guider en permanence nos

décisions si nous voulons éviter un déclin. Elle trouve sa concrétisation dans plusieurs politiques départementales qui se complètent entre elles.

Appuyer l'aménagement des territoires prioritaires

Notre département a la chance d'accueillir sur son territoire deux Opérations d'Intérêt National. Leur déploiement correspond à la dynamique du Grand Paris dont l'objectif majeur est l'amélioration des conditions de vie et de développement du territoire francilien. Cela passe nécessairement par des transports améliorés et renforcés en appui d'un développement économique performant.

C'est dans cette perspective que nous devons organiser non seulement nos moyens d'investissement mais aussi nos capacités d'appui à la conception et à la mise en œuvre de projets. Très tôt, le Département a pris des décisions fortes en mettant en place les outils appropriés.

En matière de conduite et d'ingénierie de projet, nous devons ainsi poursuivre en 2012 notre appui au fonctionnement des équipes des deux Etablissements Publics de Paris-Saclay et de Seine Aval. Les instruments que sont l'EPFY et la SEM sont des leviers d'action essentiels.

Pour ce qui concerne la réalisation des projets eux-mêmes, nous nous appuyons sur les Contrats de Développement Equilibrés des Yvelines (CDEY). Nous amplifierons en 2012 les moyens qui y sont affectés pour accompagner les collectivités locales dans la réalisation des équipements, permettant ainsi le développement rapide de leurs territoires. Nous sommes en effet en phase de réalisation des opérations pour la Seine Aval et le pays Houdanais et nous signerons en 2012 un nouveau CDEY avec Versailles Grand Parc au titre de l'OIN Paris Saclay.

Il est également nécessaire d'engager en 2012 une initiative forte pour poursuivre et amplifier le changement d'image de notre Seine aval yvelinoise. Situé sur l'axe Paris-Rouen-le Havre, ce territoire doit en effet très vite s'inscrire et prendre toute sa place dans une dynamique de développement international autour de cet espace métropolitain ouvert sur le monde qu'est la Seine, notamment grâce aux ports actuels (Mantes-Limay) et futur (Achères-Confluence Seine-Oise). Ces ports sont de véritables portes d'accès à la région capitale en complément du Havre.

Nos territoires prioritaires sont également nos quartiers en situation de renouvellement urbain. Ces quartiers sont marqués par de nombreux déséquilibres : offre de logements peu diversifiée, faiblesse des emplois de proximité, équipements publics insuffisants tout comme l'offre de mobilité, initiatives en matière de vie collective et d'accompagnement social à conforter...

Depuis plusieurs années, le Conseil Général des Yvelines s'est puissamment engagé aux côtés des communes pour accompagner le renouvellement urbain et le développement social de ces quartiers. Nous

mobilisons pour cela plusieurs outils : contrats de renouvellement urbain (CRU) pour l'investissement, contrats sociaux de territoires pour les actions de proximité en direction des populations (CST). Je vous propose de prolonger cet effort en 2012 car la renaissance de ces quartiers constitue un enjeu fort pour notre cohésion sociale mais aussi pour la réussite de nos politiques départementales en matière de logement et de développement économique (dynamique créative des zones franches urbaines notamment). Nous pourrions ainsi signer un nouveau CRU avec Poissy et inscrire notre soutien régulier au développement social territorial dans de nouveaux CST.

Je vous propose ainsi d'affecter à cette politique d'appui à nos territoires prioritaires des moyens en forte progression en 2012.

Rendre possible l'équipement des communes pour des services répartis équitablement à tous les Yvelinois

Dans cet esprit, nous ferons progresser notre soutien aux communes et intercommunalités pour leur permettre de réaliser les équipements nécessaires qui contribuent à l'attractivité des Yvelines et qui améliorent les services apportés aux habitants. Vous le savez, nos contrats ruraux et départementaux triennaux constituent des supports sans lesquels beaucoup de collectivités -notamment les plus petites- seraient dans l'incapacité d'investir.

Le succès de cette politique départementale se traduit notamment dans l'augmentation du nombre de contrats en cours (15 contrats ruraux et 15 contrats départementaux supplémentaires en 2011).

Cette politique est complétée par de nombreux dispositifs qui répondent à des besoins partagés. Le partenariat privilégié qui lie communes, intercommunalités et Département sera poursuivi.

Faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de mobilité durable

La mobilité constitue la principale source de préoccupation et d'attente d'amélioration pour les habitants de notre région et par conséquent pour les Yvelines. L'insuffisance des moyens consacrés à l'amélioration des conditions de déplacement depuis de trop nombreuses années conduit à une situation souvent insupportable au quotidien pour nos concitoyens. Il s'agit là d'une question d'intérêt général qui doit primer.

C'est pourquoi, il nous faut nous mobiliser et nous engager très fortement dans ce domaine.

Nous devons nous assurer que les infrastructures et services nouveaux programmés dans le cadre du Grand Paris soient réalisés dans les délais prévus (EOLE et MGP notamment). Cet engagement du

Département a notamment permis avec l'Etat la programmation de la desserte des Yvelines par le réseau express du métro automatique.

Pour ce qui nous concerne plus directement en tant qu'institution départementale, nous devons structurer nos actions autour de deux objectifs :

- ✓ réduire autant que faire se peut l'intensité des besoins de mobilité
- ✓ améliorer les conditions d'accès à nos réseaux et nos réseaux eux-mêmes.

Concernant le premier objectif, il nous faut inciter et accompagner toutes actions et projets qui permettent de tendre vers des taux d'emploi plus équilibrés au sein du territoire. En d'autres termes, les bassins d'emploi très dynamiques doivent s'engager dans des politiques de construction de logements; en parallèle, il faut favoriser par tous les moyens l'implantation et le développement d'activités dans les territoires où le taux d'emploi est plus faible. Promouvoir également très vite le déploiement du très haut débit sur l'ensemble de notre territoire, car les réseaux à très haut débit constituent une alternative aux déplacements, que ce soit pour le travail ou pour la santé (télé- travail ou télé- santé)

S'agissant du second objectif, nous devons réaliser le plus rapidement possible ou participer à la réalisation des infrastructures permettant d'améliorer l'offre et les conditions de déplacement. Je vous propose que notre politique en la matière s'appuie sur quatre axes.

Tout d'abord, un effort majeur pour l'optimisation et la modernisation de notre réseau routier départemental

Il s'agit de notre seule responsabilité. Ce réseau est indispensable pour notre département qui ne peut être desservi dans de conditions pertinentes sur l'ensemble territoire par des liaisons complètes en transports collectifs. Il nous faut donc être pragmatique et investir dans notre réseau tout en facilitant l'inter-modalité.

Pour ce qui concerne celle-ci, je vous propose que nous continuions à soutenir la réalisation des parcs-relais aux abords des gares. Ces parcs-relais seront naturellement équipés pour l'accueil des véhicules décarbonnés pour le développement desquels les Yvelines se positionnent comme un berceau européen en matière de conception et de production. Il nous faut en parallèle contribuer au développement de services permettant aux habitants et aux salariés de disposer en temps réel d'informations leurs permettant de combiner plusieurs moyens de mobilité. Nous accompagnerons ce développement dans le cadre de notre stratégie de soutien aux innovations numériques.

En matière de réseau routier départemental, je vous propose une réalisation accélérée de notre Plan de Modernisation et d'Equipeement pluri-annuel : poursuite des travaux de création de voies nouvelles (Sartrouville-Montesson) ou d'amélioration structurelle (RD 113 à Poissy Aigremont Chambourcy et déviation de Richebourg sur la RD983) et engagement en 2012 de trois opérations majeures : déviation de

Saint Nom la Bretèche (RD307, aménagement à 2x2 voies à Plaisir Les Clayes (RD30) et réaménagement de l'échangeur de Mantes-Est.

Il nous faut consentir ensuite à un effort équivalent pour l'amélioration des transports collectifs dans les Yvelines.

Dans ce cadre, une nouvelle progression budgétaire vous sera proposée pour poursuivre les travaux du tramway Viroflay/Vélizy/Chatillon. Nous honorerons également en 2012, pour des montants plus modestes, nos engagements pour l'amélioration du pôle ferroviaire de Versailles Chantiers et pour la réalisation de la Tangentielle Ouest (TGO, crédits d'études). La Tangentielle Nord fait l'objet de toute notre attention.

Ainsi, l'effort du département sera-t-il équilibré, à haut niveau, entre modernisation du réseau routier départemental et développement des infrastructures de transport collectif.

Notre troisième axe porte sur les circulations douces.

La pratique de nos concitoyens est en forte augmentation. Nous devons accompagner cette montée en puissance en sécurisant les itinéraires, en particulier le long des routes départementales hors agglomération. Les crédits qui y seront consacrés progresseront en conséquence.

Des itinéraires dédiés sont à développer.

Enfin, nous poursuivrons notre appui aux communes pour la réalisation des travaux de voirie.

Notre budget 2012 prendra en compte les besoins de financement induits par le nouveau programme triennal pour la réalisation duquel nous avons voté une AP de 29,5M€ au cours de notre Assemblée du mois d'octobre dernier.

Je tiens à rappeler que l'ensemble de ces actions s'inscrit dans la logique du développement durable : réduction des consommations énergétiques du réseau d'éclairage public, nouvelles techniques d'enrobés, pratiques raisonnées en matière d'éclairage public et en ce qui concerne l'utilisation de produits phytosanitaires, réduction des quantités de sel, etc...

Ces nouvelles approches nous permettent d'ailleurs de conjuguer meilleur respect de l'environnement et maîtrise budgétaire : les crédits affectés au fonctionnement du réseau routier seront ainsi en baisse en 2012.

Améliorer les grands équilibres environnementaux départementaux

Nous devons nous mobiliser fortement dans ce domaine, pour lequel notre département dispose de nombreux atouts. Compte tenu de son rôle de proximité et d'entraînement, le Conseil général peut contribuer à fédérer et à diffuser les initiatives et les bonnes pratiques identifiées sur le territoire. C'est pourquoi nous mettrons en ligne en 2012 une plateforme de l'éco-département qui a été conçue par les services en lien avec les principaux acteurs de l'environnement : collectivités locales, organismes publics ou parapublics, associations, entreprises.

Notre politique environnementale s'exprime dans trois secteurs.

L'amélioration de notre richesse hydraulique.

Notre action en la matière est portée historiquement par les contrats eaux que nous signons avec les collectivités locales ou leurs émanations. Depuis 1995, 90 communes et 68 syndicats ont bénéficié dans ce cadre de 150 M€ de subventions. Elle permet de financer notamment la création et la rénovation de stations d'épuration ou de réseaux. En cette matière, nous avons atteint ces dernières années un pic de consommation de crédits lié à la mise aux normes des installations. L'achèvement progressif de ces opérations nous interroge quant à la définition d'une nouvelle politique de l'eau pour les années à venir.

Plus récemment, nous nous sommes engagés dans une dynamique destinée à mieux intégrer et tirer partie des berges de nos fleuves et rivières. L'urbanisation du XXème siècle a en effet trop souvent tourné le dos à ces espaces qui étaient devenus, pour une large part, inaccessibles aux Yvelinois et Yvelinoises. Il nous faut aujourd'hui améliorer ces linéaires de cours d'eau et les valoriser. Il en va de l'amélioration de la qualité de vie et du changement d'image de nos territoires. C'est pourquoi j'ai notamment souhaité la mise en place du Plan Seine afin que les Yvelines prennent toute leur place dans le développement de l'axe Paris Le Havre. Je vous proposerai donc l'inscription d'une première tranche de crédits en 2012 destinée au financement d'un programme ambitieux qui sera présenté à notre Assemblée cette année.

Parallèlement, nous poursuivrons notre soutien aux syndicats mixtes en charge de l'aménagement et de la valorisation des berges. De nouveaux contrats d'objectifs et de moyens seront mis en place à cet effet.

La valorisation de la trame verte et du paysage.

Dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels qui recense les espaces à protéger (30 000 ha d'espaces naturels sensibles dans les Yvelines), le Conseil général procède à l'acquisition des espaces naturels remarquables et organise leur ouverture au public. Pour 2012, un effort budgétaire significatif sera

proposé notamment pour le parc de Carrières sous Poissy (acquisitions foncières et premiers travaux). Il s'agit de protéger la biodiversité qui participe du cadre de vie reconnu et privilégié du département.

L'optimisation de la gestion de l'énergie sur le territoire.

Cette nouvelle politique est appelée à prendre de l'ampleur dans les prochaines années. La maîtrise de l'énergie constitue en effet un triple enjeu :

- ✓ elle conditionne la qualité de l'air que nous respirons et sans doute les évolutions de notre climat,
- ✓ elle peut améliorer sensiblement le pouvoir d'achat des ménages et des communes,
- ✓ elle est source de développement économique et donc d'emplois.

C'est pourquoi je propose d'engager en 2012 trois études ou programmes nouveaux. Nous lancerons tout d'abord, ainsi que le prévoit la loi, les études préalables à la définition d'un plan climat départemental. Je vous proposerai également la mise en place d'un programme nouveau d'aide aux communes qui engagent des travaux pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics.

Enfin, outre la poursuite de notre soutien aux Espaces Info Energie, nous pourrons accompagner le programme de l'ANAH pour soutenir les propriétaires occupants modestes qui réalisent des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

Mieux répondre aux besoins en logements

Après celle des déplacements, cette préoccupation concerne particulièrement les Yvelinois. L'offre de logements s'avère en effet globalement insuffisante, entraînant les prix dans un mouvement de hausse continue depuis 15 ans et des difficultés d'accès, notamment pour les jeunes, les plus démunis ou les ménages à revenu modeste. La politique du Conseil général, en la matière, est organisée autour de 4 axes.

Soutenir les communes pour leur permettre de renforcer leur offre de logement.

Ce premier axe comprend deux dispositifs. Le Conseil général soutient ainsi tout d'abord les communes qui réalisent des logements en résidences, résidences sociales et logements étudiants. Une AP de 30 M€ a été votée à cet effet. Onze résidences étudiantes ont ainsi été déjà financées permettant la réalisation de 878 logements pour 909 places. La demande reste forte, ce dont nous pouvons nous féliciter car il s'agit là d'un enjeu important pour la vitalité et la créativité dans notre département. L'appel en crédits de paiement progressera de ce fait fortement en 2012. En parallèle, nous prévoyons en 2012 le financement de 400 places en résidence sociale.

Les contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) constituent le second dispositif de soutien aux communes. Le succès de cette formule qui a inspiré de nombreux autres acteurs publics dont certains départements, n'est plus à relever. Cette formule innovante a permis une relance forte du rythme de construction de logements qui est passé de 3800 logements par an entre 2000 et 2004 à 6000 logements par an. L'offre ainsi constituée est une offre diversifiée puisqu'elle comporte une part significative de logements sociaux selon la situation des bassins d'habitat. Nous allons signer en cette fin d'année le 100ème contrat qui coïncidera avec l'arrivée à terme du dispositif actuel. Les besoins de financement induits par les contrats en cours sont évalués à 101 M€ sur la période 2012-2017. Dès l'exercice 2012, les besoins en crédits de paiements nécessaires pour honorer nos engagements seront en hausse sensible par rapport en 2011.

Je proposerai à notre assemblée en 2012 une nouvelle réflexion aux fins de déterminer à nouveau des objectifs et des moyens d'action pour la période triennale 2012-2014, ceci en fonction d'une analyse des résultats de notre politique actuelle.

Conseiller et informer les Yvelinois en matière de logement

Le rôle du Conseil général en la matière est important. Il prend notamment la forme d'un soutien à l'ADIL et du financement d'expertises sur l'habitat. Nous devons accroître notre effort en la matière.

Accompagner les Yvelinois les plus fragiles pour un logement décent

Je propose à notre assemblée de renforcer significativement cet axe de notre action dans le domaine du logement. Comme indiqué dans le cadre de notre politique environnement, je souhaite d'abord que nous participions au programme « Habiter mieux » développé par l'ANAH pour aider les propriétaires-occupants modestes à maîtriser leurs dépenses d'énergie. Nous pourrions y consacrer des moyens en fonctionnement (aide au diagnostic énergétique) et en investissement (financement des travaux). Dans la même perspective, je vous proposerai d'accroître les moyens consacrés au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus fragiles. Une enveloppe de plus de 6 M€ pourrait être consacrée à ces interventions.

Accompagner les Yvelinois en situation de perte d'autonomie dans l'adaptation de leur habitat

Notre politique en la matière doit encore être amplifiée. En 2011, 145 dossiers travaux ont été engagés, 111 pour les personnes âgées et 44 pour les personnes handicapées. Il s'agit là souvent d'une condition essentielle pour le maintien à domicile des personnes concernées.

Conforter l'attractivité économique durable des Yvelines

Le développement économique est la première de notre politique source d'emplois et de richesse. Notre détermination en la matière conditionne, ainsi que je l'ai déjà rappelé, l'équilibre de notre tissu social ainsi que nos ressources qui rendent possibles nos actions départementales. Le nouveau panier fiscal (ancienne taxe professionnelle) qui est principalement alimenté par la valeur ajoutée des entreprises installées dans notre département représente ainsi 25% de nos ressources totales. Il nous faut donc agir constamment pour conforter le développement de notre tissu économique et son renouvellement, ceci dans un contexte d'évolutions technologiques toujours plus rapides et de répartition des activités à l'échelle mondiale en profonde évolution, pour ne pas dire bouleversement. La politique du département est marquée par une dimension profondément originale. Je veux parler ici de notre dispositif de soutien à la R&D pour l'innovation.

Soutenir la R&D notamment dans le cadre du projet Vallée de l'automobile

Nos modalités et règles d'intervention ont été définies il y a plusieurs années. Elles continuent toutefois à évoluer en permanence. J'y vois là le signe de notre propre capacité à innover au sens de notre institution. Ainsi avons-nous par exemple modifié nos conditions d'intervention en matière de soutien à l'innovation : nous privilégions depuis 2011 un système d'avances remboursables par rapport au support systématique de la subvention que nous mobilisions jusqu'alors (avances remboursables pour les grands groupes, subventions déterminantes pour les PME/PMI).

De même, nous avons lancé il y a trois ans une formule d'appels à projets pour la conception et la mise au point d'un véhicule décarbonné. Le succès de cette démarche a largement contribué à positionner les Yvelines en Vallée de l'Automobile innovante : succès d'image qui a permis d'attirer des entreprises et de faciliter nos démarches. Fort de ces résultats, a été décidé le lancement d'un second appel à projets centré sur le véhicule urbain intelligent. Et au-delà, je souhaite que nous utilisions en 2012 ce nouveau mode de soutien à l'innovation dans un autre secteur d'activité stratégique pour le développement des Yvelines. Une enveloppe de 1,5 M€ pourrait être réservée à cet effet dans notre BP 2012. Je vous propose aussi de maintenir des moyens pour soutenir l'implantation dans notre département de VEDECOM, futur institut spécialisé pour la mise au point des véhicules du futur.

Améliorer la qualité des zones d'activités et l'immobilier pour l'accueil des entreprises nouvelles

La poursuite de cette action nécessitera des moyens supplémentaires en 2012. Nous soutiendrons en effet financièrement les collectivités qui améliorent la qualité de leurs espaces dédiés à l'économie, pour les entreprises et leurs salariés. De nouvelles initiatives vous seront proposées pour inciter les collectivités à se mobiliser plus encore, car notre attractivité départementale en dépend. De même, nous accroîtrons notre soutien à la création de pépinières d'entreprises. En 2012, seront notamment soutenues sur un plan

budgétaire les opérations engagées à Mantes en Yvelines et par la CA2RS. Il convient également que nous réfléchissions en 2012 pour définir un dispositif d'accompagnement au développement de plateformes de télétravail.

Permettre un accès haut débit à l'ensemble des Yvelinois

Notre action dans ce secteur a débuté il y a quelques années par un programme largement doté pour constituer un réseau départemental permettant notamment la desserte des zones d'activité yvelinoises. Une deuxième phase aujourd'hui en voie d'achèvement a été engagée plus récemment via une délégation de service public pour assurer une desserte des entreprises à l'intérieur de chaque zone d'activité.

Pour l'avenir, la troisième phase est en cours de définition dans le cadre d'un Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique. Ce sera la touche finale pour l'accès de tous au numérique. Elle fera donc l'objet de la création d'une politique spécifique qui regroupera nos interventions dans le domaine du développement du numérique dans les Yvelines et concernera tant l'extension des réseaux que l'appui au développement de services innovants ou des usages. Cette politique en cours de définition à ces différents niveaux bénéficiera de moyens considérables dont l'enveloppe et l'affectation pourraient être fixées au moment du vote de notre budget supplémentaire. Ma détermination est totale pour faire de notre département un territoire exemplaire en matière d'applications numériques car il s'agit pour moi d'un enjeu sociétal majeur. Que ce soit en effet en matière de santé, de formation, de déplacements, de création culturelle ou de lien social, les développements numériques seront sources de progrès économiques et sociaux majeurs. Un département leader en la matière apportera non seulement un confort de vie supplémentaire à ses habitants, mais pourra aussi capter des projets d'entreprises porteurs d'emplois nouveaux.

Soutenir les PME, le commerce et l'artisanat

Notre action dans ce secteur passe par la présence de notre département dans les salons spécialisés correspondant à notre priorité stratégique. Vecteur d'images, ces salons (Automobile à Genève, Immobilier à Paris) constituent un tremplin pour nos entreprises et nos projets économiques. Elle se traduit également par la poursuite de notre partenariat avec la CCIV pour le développement de l'usage du multimédia dans les commerces et les PME (YEN). Cette action forte s'intégrera dans notre politique numérique. Nous contribuons enfin également au soutien à la création de PME-PMI via un partenariat avec HEC. Nous accompagnons enfin les initiatives locales pour conforter les commerces en centre-ville par le canal des contrats centre-ville.

Appuyer l'agriculture yvelinoise

Ce secteur d'activité économique mérite toute notre attention car il est source d'emploi mais participe aussi à l'aménagement de notre territoire et à la qualité de l'environnement ainsi qu'il contribue à la qualité

de notre alimentation. C'est pourquoi nous devons le soutenir en lien avec les institutions qui le représentent. Nous le faisons dans les circonstances exceptionnelles (sécheresse en 2011) mais nous pouvons aussi accompagner son évolution. Je vous propose ainsi de travailler en 2012 dans deux directions :

- ✓ la contribution à l'organisation de circuits courts en matière de denrées alimentaires pour les collèges notamment,
- ✓ le développement de la production d'énergie à partir de la biomasse qui présente le double intérêt de préserver l'environnement et de compléter les revenus des agriculteurs.

Renforcer l'activité touristique

Les Yvelines, écrin naturel aux portes de Paris, possèdent un potentiel touristique fort. Nous devons en faire un atout, toujours dans cette volonté d'attractivité et de développement du département, car il est porteur d'activité économique et d'emploi. Dans cette optique, un investissement sera à prévoir.

Accompagner le retour à l'emploi des Yvelinois

La puissance, le caractère diversifié et le renouvellement constant de notre tissu économique constituent bien entendu des atouts majeurs pour le retour à l'emploi des Yvelinois qui en sont momentanément privés. J'ajoute que la proximité des pôles d'emplois puissants au cœur de la métropole parisienne conforte encore nos possibilités d'actions. Et même si la dynamique de création nette d'emplois est aujourd'hui trop faible, il n'en reste pas moins que les flux d'entrées /sorties sont très élevées. Il nous faut donner les moyens d'accompagner nos habitants vers ces offres en mettant en places les moyens d'actions appropriés.

Etablir un bilan de la situation sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Cette étape est cruciale car elle détermine la qualité d'accompagnement et, par conséquent, les chances de sorties du dispositif pour un retour à l'autonomie. Il nous faut aujourd'hui progresser fortement sur ce point pour augmenter notre taux de contractualisation (engagement réciproque en contrepartie de l'attribution de l'allocation) qui n'est encore que de 40%.

Il nous faut aussi améliorer la qualité de nos bilans professionnels. En effet, si 9500 bRSA sont directement inscrits à Pôle Emploi, qui pilote leur recherche d'emploi, les 11500 autres bénéficiaires relèvent directement de l'action du département. La polyvalence de nos agents constitue à bien des égards un atout pour notre action sociale d'ensemble. Elle rend sans doute nécessaire l'apport d'un complément d'expertise pour déterminer un positionnement professionnel de qualité pour les bRSA.

Le recours à des prestations spécialisées est actuellement testé sur deux territoires d'action sociale. En fonction du bilan que nous tirerons de cette expérience nous l'étendrons éventuellement à l'ensemble de notre territoire : les moyens budgétaires devront donc être adaptés en conséquence.

Accompagner les bRSA dans leur parcours d'insertion.

Cette seconde étape nous conduit à adapter notre programme d'appui à la situation de chaque bénéficiaire. Les bénéficiaires en situation immédiate d'emploi sont accompagnés par des mesures d'aides à la recherche et à la préparation d'entretiens d'embauche. Les bénéficiaires en situation intermédiaire sont orientés vers des structures de préparation à l'emploi (entreprises ou chantiers d'insertion). Ces actions, pour lesquelles des moyens importants sont engagés, font l'objet d'une évaluation pour en mesurer l'impact. Des aides à la formation et des bourses d'insertion sont également accordées.

Développer l'accès à l'emploi et à la création d'entreprises.

Je souhaite que le Conseil général se mobilise fortement pour développer les passerelles vers l'emploi et s'appuie comme tremplin sur les contrats aidés en entreprises, collectivités ou associations. La situation économique actuelle nous impose cet effort de replacer les bRSA dont le profil s'y prête. C'est pourquoi nous avons recruté des chargés de prospection de contrats dans chacun de nos territoires d'action sociale. Notre objectif pourrait consister, grâce aux moyens budgétaires que nous y affecterons, à porter le nombre de contrats uniques d'insertion en cours à 1200 (400 en secteur marchand et 800 en secteur non marchand) contre 600 fin 2011. Par ailleurs, d'autres bénéficient de mesures de soutien à la création d'entreprises (150 en 2011).

Assurer le versement du RSA.

Cette fonction administrative est assurée par le Département en lien avec la CAF. Elle concerne actuellement 16500 allocataires indemnisés. La revalorisation de l'allocation individuelle est appelée à progresser de 1.5% en 2012.

Les crédits affectés à cette politique seront donc significatifs en 2012 ; comme il est d'usage, des ajustements seront effectués en cours d'année pour tenir compte de la situation.

Assurer la promotion et le rayonnement des Yvelines

Cette politique participe de l'attractivité des Yvelines et assure la connaissance ainsi que la reconnaissance de notre rôle. Plusieurs objectifs de travail :

- Reconnaître le rôle des médias locaux.

- Servir et renforcer notre image départementale comme atout de notre développement
- Valoriser des évènements sur les secteurs où le Département se distingue : 1er département automobile, département du cheval...

Les moyens budgétaires engagés ne seront pas augmentés mais se verront concentrés sur ces objectifs.

Axe II : Agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles

Cette deuxième grande mission du Conseil général complète la première et équilibre le projet départemental ; ces deux missions étant intimement liées.

Budgétairement, les dépenses de solidarité se situent principalement en fonctionnement. Elles évoluent selon différents facteurs : démographie, mise en place par l'Etat de nouvelles prestations, évolutions de la société, priorités définies par notre Assemblée dans le cadre des règlements et schémas sociaux et médico-sociaux, maîtrise des coûts de fonctionnement et modernisation des établissements dont nous assurons le financement en gestion, via les prix de journée.

Pour 2012, la progression de nos dépenses devrait être relativement maîtrisée même si supérieure à la moyenne de notre fonctionnement. La montée en puissance de l'APA atteint désormais un palier ; cela n'est pas encore totalement le cas pour ce qui concerne la PCH et notamment la PCH enfants.

Les taux d'équipement de notre département en matière d'établissements pour personnes âgées, handicapées ou pour enfants et adolescents en situation difficile, nous situent en tête ou pour le moins en très bonne position dans le peloton des départements franciliens. Ceci nous permet d'assurer un service de qualité. Nous devons donc concentrer nos efforts dans les années qui viennent dans deux directions :

- ✓ adaptation de notre offre de places à l'évolution des nouveaux besoins (Ahlzheimer)
- ✓ soutien au déploiement de services permettant de rompre l'isolement des personnes (dépendance).

Sur le premier point, nos décisions sont désormais liées à celles de l'Agence Régionale de Santé. Sur le second, il nous faut rechercher en permanence les formules optimales adaptées à la situation de chacune et chacun : maintien à domicile, placement familial ou accueil en établissement.

Nous devons également rechercher l'innovation en utilisant au mieux les nouvelles technologies, notamment numériques pour améliorer le suivi et le confort de vie de nos bénéficiaires. Notre département doit être exemplaire. A ce titre nous venons de débiter l'expérimentation du Dossier Médico Social Partagé (DMSP).

La problématique de l'accueil des enfants-adolescents en danger méritera toute notre attention en raison d'une progression des signalements et décisions judiciaires. Il en va de même des situations d'urgence qui nécessitent l'apport de secours immédiats aux familles, en parallèle de la mise en place de mesures d'insertion.

Nous devons enfin considérer le fait que ce secteur de la solidarité peut et doit être un puissant levier pour l'insertion sociale et professionnelle de nos bénéficiaires du RSA. Pour cela, il nous faut développer une véritable transversalité entre nos équipes.

Pour mettre en œuvre ces politiques, notre département privilégie une logique de proximité pour améliorer l'accès des populations aux services et prestations. Les Yvelines sont d'ailleurs un département leader en la matière.

Privilégier la proximité

Cette volonté forte s'exprime par une présence décentralisée dans chacun des 9 territoires d'action sociale. Le Département y décline son action au travers de plusieurs services : la direction des TAS tout d'abord, mais aussi les Coordinations Gérontologiques et Handicap locales, les services de Protection Maternelle et Infantile. Il nous faut désormais conforter cette présence, mais aussi la rationaliser pour la rendre plus lisible, à l'instar de l'expérience de regroupement de services sur un même site conduite à Mantes. Pour 2012, nous prévoyons notamment l'acquisition de locaux à Sartrouville et à Achères. Dans ce dernier cas, il est prévu un plateau d'accueil du public commun au SAS et au CCAS de cette ville, cette approche paraissant également pertinente pour la qualité du service rendu aux populations.

Je vous propose également de renforcer les moyens d'actions de nos CGL et CHL dont la montée en puissance atteindra ainsi un nouveau palier qualitatif.

Faciliter l'autonomie des PA

Notre action dans ce domaine privilégie avant tout l'aide au maintien à domicile. Comme indiqué ci-dessus, les dépenses correspondant à l'allocation elle-même se stabilisent désormais (nous comptons aujourd'hui 6656 bénéficiaires). Pour 2012, nous aurons donc la possibilité d'élargir et de compléter notre dispositif.

C'est ainsi qu'une offre supplémentaire en accueil de jour pourrait être créée. Nous pourrions ainsi soutenir plus vigoureusement deux dispositifs : la lutte contre la maltraitance et l'action des plateformes de modernisation de l'aide à domicile, ceci pour développer l'emploi.

Concernant l'accueil en établissement (4200 bénéficiaires APA et 1540 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement), nous pourrions acter la création de nouvelles places dans les bassins de vie dans lesquels des besoins se manifestent en articulant nos décisions avec celles de l'ARS.

Notre action sera également orientée vers une meilleure prise en charge des malades atteints d'Alzheimer.

Nos dépenses d'investissement (soutien à la modernisation ou à la création d'établissements) sont appelées à progresser fortement : MARPA à Conflans Ste Honorine, CHIPSG à Poissy St Germain, St Joseph à Louveciennes.

Renforcer l'autonomie des Personnes Handicapées

Les personnes handicapées à domicile bénéficient de la PCH. Si le nombre de bénéficiaires adultes progresse toujours (1906), le montant des dépenses se stabilise. En effet, les nouveaux entrants dans le dispositif sont moins lourdement handicapés et bénéficient donc d'un plan d'aide moins important. Concernant les enfants (110 bénéficiaires), la progression sera forte car la montée en puissance n'est pas achevée.

Dans ce domaine également, je vous propose d'adapter en 2012 notre offre de services : amélioration de l'offre d'accueil de jour, déploiement de services d'accompagnement médico-social, création d'un club de loisirs.

Concernant l'accueil en établissement (1734 Yvelinois), l'année 2012 sera marquée par l'ouverture des Foyers d'Accueil Médicalisés de Sartrouville et Limay, dont nous devons prendre en compte les conséquences budgétaires. Nous engagerons également les travaux pour les nouveaux locaux de la MDPH, rue du refuge à Versailles.

Accompagner les familles yvelinoises confrontées à des difficultés socio-économiques

Notre politique comporte ici trois volets. Un fonds de secours tout d'abord pour les situations les plus urgentes. Nous avons ainsi accordé 13 000 aides en 2010-2011. Les moyens alloués à ce fonds devront être accrus en 2012 pour prendre en compte la situation d'urgence.

Nous développons ensuite des actions en vue de l'insertion sociale et psycho-sociale des populations. Dans ce domaine, je vous propose de poursuivre en 2012 le travail de recentrage de nos interventions sur les champs de compétences propres au Département.

Nous accompagnons enfin également les bRSA dans leur insertion sociale préalablement à l'insertion professionnelle. Sur ce point, notre action se traduit par la mobilisation de partenaires (CCAS, associations) pour mettre en œuvre des prescriptions médico-sociales ou développer des ateliers d'insertion sociale.

Apporter une aide aux enfants et adolescents confrontés à des difficultés

Cette politique s'inscrit dans un champ d'intervention traditionnel du Conseil général qui est celui de la protection de l'enfance et de l'adolescence. Les moyens que nous engageons dans ce domaine progressent fortement.

Permettre le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu de vie habituel

Il s'agit là du premier axe de notre politique et bien entendu de la priorité de notre action. Celle-ci prend pour l'essentiel trois formes.

- ✓ Tout d'abord, une aide éducative aux familles en milieu ouvert qui est assurée par du personnel départemental ou par des associations spécialisées sur financement départemental (1800 actions recensées en 2010).
- ✓ Ensuite, des actions de prévention générale qui portent sur l'aide aux familles, le soutien à la parentalité, l'organisation d'activités socio-éducatives, sportives ou culturelles.
- ✓ Enfin, des dispositifs de prévention spécialisée plus particulièrement destinés aux adolescents. Sur ce point, l'année 2012 verra la création d'un nouveau club de prévention à Poissy, ainsi que de 4 sites d'activités supplémentaires.

Assurer la protection des mineurs

Ce second axe de notre intervention s'avère le plus lourd à plusieurs égards.

Il correspond pour l'essentiel au placement d'enfants ou d'adolescents lorsque les mesures d'accompagnement éducatif ou d'accueil spécialisé n'ont pas produit leur effet. 2142 enfants ou adolescents sont ainsi placés au domicile d'assistants familiaux (1/4) ou en établissement (3/4) dans le cadre de décisions de placement judiciaires ou administratives.

Pour les années à venir, trois principes guideront notre stratégie :

- ✓ privilégier l'accueil en milieu familial pour les enfants les plus jeunes. Je vous proposerai des initiatives en ce sens en 2012

✓ demander, via les conventions d'objectifs et de moyens, aux établissements que nous soutenons de donner priorité à l'accueil des Yvelinois. Cette approche constitue une réelle alternative à l'ouverture de places supplémentaires

✓ accompagner la modernisation des établissements existants pour améliorer les conditions d'accueil et de gestion. Nous soutiendrons ainsi en 2012 plusieurs opérations à Mantes, Versailles, Vernouillet et Montfort

Accueillir les mineurs femmes enceintes et enfants de moins de 3 ans

Mais le Département s'appuie également sur des foyers à haut niveau de service social dont il assure directement la gestion. Je veux ici parler des établissements d'accueil d'urgence pour mineurs (Le Pecq et bientôt Mantes) et du centre maternel de Porchefontaine.

Dans ce secteur, nous parvenons progressivement au terme de lourdes opérations de restructurations et de redéploiement dont il nous faut prendre en compte les conséquences budgétaires.

Concernant l'accueil des mineurs, la maison de l'enfance de Grandchamp que nous avons récemment inaugurée achèvera en 2012 sa montée en puissance : extension de capacité (89 places désormais), augmentation des horaires de fonctionnement. Le démarrage en 2012 de la construction des foyers de Mantes permettra de terminer le transfert des activités du centre Carpentier de Versailles, permettant ainsi sa cession en 2013.

Le centre maternel de Porchefontaine achève également sa mue, entamée en 2000. Cette opération permet notamment d'accueillir désormais des mères mineures (+ 30 places) et accroît les capacités d'accueil en crèches. Au total, le centre disposera en 2012 d'une capacité d'accompagnement et de réinsertion sociale pour 64 femmes en difficulté.

Aider au développement et soutenir l'action humanitaire

Cette politique de coopération décentralisée porte une double dimension. Une dimension d'aide au développement pour laquelle nous proposerons en 2012 une inversion de priorité d'action. Après bilan, il paraît nécessaire de mettre l'accent principalement sur l'aide à l'investissement.

La seconde dimension – humanitaire – permet à nos jeunes, notamment ceux issus d'une immigration récente, d'ouvrir leurs horizons de perception et de rationaliser la relation avec les racines notamment familiales.

Axe III : Mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité

Les différentes politiques dont je viens de rappeler les principaux contours ainsi que les orientations envisagées pour 2012 relèvent de notre mission de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles.

La mise à disposition de nos habitants de services publics de qualité, troisième pilier de notre action, constitue une mission également essentielle sur laquelle le Département dispose d'une plus grande maîtrise. L'efficacité de nos actions est déterminante car elle conditionne l'attractivité de nos territoires mais permet également de prévenir l'exclusion sociale.

Soutenir les familles

Le soutien que nous apportons aux familles s'exprime dans quatre secteurs.

La santé de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans

Ce champ d'intervention est principalement celui de la Protection Maternelle Infantile (PMI). Les différents services qui y sont proposés permettent le suivi des femmes enceintes qui le souhaitent ainsi que des jeunes enfants. Le Département assure également une mission vaccinale et un suivi des enfants de quatre ans en classe maternelle (bilan médical). Ces interventions sont essentielles en matière de santé publique. C'est pourquoi nous réaliserons un effort financier en 2012.

Les modes de gardes d'enfants de moins de 3 ans

Le Département assure plusieurs fonctions à l'intérieur de ce champ d'action public. Il est d'abord responsable de l'agrément des assistantes maternelles qui proposent une capacité d'accueil à 31 600 enfants. Pour accroître encore cette capacité, nous avons décidé en juin 2011 de mettre en place et de financer des actions de formation en direction des auxiliaires parentales.

Toujours en juin 2011, en Assemblée, nous avons décidé d'apporter un soutien au fonctionnement des Relais Assistance Parents Enfants (RAPE). Ces structures constituent en effet un support capital pour organiser la mise en relation entre parents et professionnels. Nous apportons enfin un soutien forfaitaire aux gestionnaires de crèches, halte-garderie pour la construction puis l'exploitation des établissements.

Prévention pour l'amélioration de la santé des adultes

Ces interventions sont conduites par le Département dans différents domaines (tuberculose, IST, cancer, vaccination) sous forme de délégation de compétence en provenance de l'Etat. La convention arrive à son terme en 2012.

Aides aux familles pour leur mobilité

Dans ce secteur, notre soutien aux familles prend la forme d'une participation au financement de la carte Imagine R. L'augmentation des effectifs scolaires ainsi qu'un nouveau calendrier d'appel de fonds par le STIF entraineront en 2012 une hausse significative de l'enveloppe budgétaire correspondante. Je vous proposerai de délibérer en 2012 pour pérenniser et pour maîtriser cette participation importante pour le budget des familles.

Promouvoir l'épanouissement des jeunes Yvelinois

Nous avons progressivement construit les bases d'une politique départementale spécifique en direction de ce public essentiel pour l'avenir de notre département, mais souvent exposé aux difficultés du temps présent. Les actions qui relèvent de cette politique sont portées par trois directions au sein de notre collectivité.

En direction des adolescents tout d'abord, nous renouvelons à chaque période de vacances scolaires le dispositif Yvelines Campus, dont la capacité d'accueil s'élève à environ 10 000 places. Nous soutenons également plusieurs structures qui s'adressent principalement aux adolescents (bases de loisirs) ainsi que les projets qui nous sont présentés : bourses aventures jeunes, manifestations, projets humanitaires.

Nous soutenons également le fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs ce qui permet d'apporter une aide substantielle au logement et à l'insertion professionnelle des jeunes. Un FJT supplémentaire ouvrira ses portes en 2013. Toujours en faveur de l'insertion professionnelle, nous apportons une aide aux permis de conduire ainsi qu'une bourse aux bacheliers avec mention très bien.

Enfin, je vous propose une augmentation de notre fonds d'aide aux jeunes (FAJ), ceci afin d'aider à la formation et d'intervenir en secours lorsque cela s'avère nécessaire.

Soutenir le parcours de formation des jeunes Yvelinois

Cette politique constitue l'un des fondements de notre institution départementale. Elle s'exprime dans cinq directions principales.

Mettre en place un environnement de travail de qualité

Ce premier champ d'intervention porte principalement sur la construction, la réhabilitation et le fonctionnement de nos 115 collèges qui accueillent 78 000 collégiens.

Pour ce qui concerne la partie immobilière elle-même, nos besoins de financement baisseront significativement en 2012. Nous nous situons en effet dans une période charnière : achèvement de l'ancien PPI 2003-2009 et montée en puissance du PPI 2010-2016. Les opérations nouvelles se limiteront donc au financement de l'achèvement des travaux des collèges Renoir à Chatou et Rameau à Versailles. Les réhabilitations porteront principalement sur 2 opérations au Mesnil Saint Denis et à Chatou (collège Paul Bert). Pour le reste, il s'agit de besoins de crédits d'études préparatoires au lancement des travaux du nouveau PPI.

En matière de fonctionnement, nos dotations aux établissements progresseront au rythme de la hausse des effectifs et des nécessaires réévaluations forfaitaires.

Promouvoir l'excellence et l'innovation dans l'enseignement secondaire

Notre détermination en la matière est totale. Au delà de l'expérimentation des tablettes numériques, l'Assemblée départementale sera saisie en 2012 d'un programme d'actions pluriannuel global.

S'agissant par ailleurs de nos établissements internationaux, notre volontarisme reste conditionné par les décisions de la Région qui a compétence en matière de lycées.

Favoriser l'orientation des jeunes

Notre action s'exprime ici en support de l'Education nationale via les CIO. Une réflexion partagée sera engagée en 2012 afin de projeter un maillage territorial pertinent à horizon de plusieurs années.

Développer une offre de formation universitaire attractive

Notre participation qui ne relève pas de la compétence directe du Conseil général portera principalement en 2012 sur la construction de la nouvelle faculté de médecine à Montigny le Bretonneux. S'agissant du Pôle technologique de Mantes et de l'IUT de Vélizy, l'engagement des travaux reste suspendu à la décision de la Région de participer au plan de financement complémentaire.

Permettre aux communes de proposer un enseignement de qualité en maternelle et primaire

Notre fonction de soutien à l'échelon local s'exprime dans deux programmes dont l'un s'achève en 2012. Nous devons donc refonder nos dispositifs en faisant une place significative au numérique d'une part et aux constructions basse consommation énergétique d'autre part.

Poursuivre notre soutien au mouvement sportif

Cette politique est orientée dans deux directions.

Tout d'abord, le soutien à la réalisation et à la modernisation d'équipements. En ce domaine, nous avons décidé de hausser notre capacité d'engagement financier en la triplant pour les piscines et en l'augmentant de 30% pour les terrains de grands jeux. Nous soutiendrons ainsi notamment en 2012 la construction des nouvelles piscines de Houilles et Sartrouville. Par ailleurs, nous apporterons notre contribution à la réalisation du vélodrome de Saint Quentin en Yvelines. Nous soutiendrons également un programme d'animations nautiques dans le cadre du plan Seine.

Seconde direction d'action dans le secteur sportif, le soutien à la pratique sportive amateur et de haut niveau. Nous amplifierons notre participation en 2012.

Rendre la culture accessible à tous, pérenniser et valoriser le patrimoine

Trois orientations structurent cette politique départementale :

Aider les communes à diversifier les pratiques culturelles

Ce premier champ nous permet de soutenir de très nombreuses initiatives et projets culturels puisque nous y accordons environ 650 subventions par an. Pour 2012, vous seront proposées des opérations nouvelles : une aide au théâtre de Saint Quentin ainsi que le financement de deux nouveaux CAC à Bonnières et Plaisir.

La sauvegarde du patrimoine mobilier et immobilier sera soutenue par le Département grâce à une aide aux communes. Celles-ci seront également accompagnées financièrement dans la numérisation de leurs archives.

Renforcer la conservation, la valorisation et l'accessibilité du patrimoine yvelinois

Dans ce domaine, plusieurs orientations vous seront proposées :

- ✓ l'animation et la mise en valeur des propriétés départementales (domaine de Madame Elisabeth, château de la Madeleine),
- ✓ un effort significatif dans le domaine de l'archéologie qui nous permet de mieux connaître notre histoire,
- ✓ une réflexion stratégique sur le devenir du musée M. Denis au développement duquel il sera peut être opportun d'associer des partenaires

Promouvoir et donner de la visibilité à l'offre culturelle yvelinoise

Nos manifestations labellisées Ballades en Yvelines et Gourmandises Musicales seront à nouveau produites dans le cadre d'une programmation renforcée.

Etre attentif à la sécurité des Yvelinois

Cette politique s'applique dans les deux domaines de la sécurité incendie et des gendarmeries. Un effort budgétaire significatif sera proposé en 2012 en matière d'investissement.

Concernant le SDIS, les travaux seront engagés pour les centres de secours de Bréval, Chanteloup et Méré. Les acquisitions foncières seront engagées au Mesnil le roi, aux Mureaux, à Chatou ainsi qu'à Maulette.

S'agissant des gendarmeries, nous engagerons les travaux à la Queue les Yvelines ainsi qu'à Ecquevilly

Informers les Yvelinois sur les politiques départementales

Comme indiqué lors de mon discours de mars dernier, j'ai souhaité faire porter un effort sur la communication vers les Yvelinois. Assurer une meilleure connaissance du rôle joué par notre collectivité m'apparaît essentiel pour la démocratie dans la mesure où les Yvelinois méritent de connaître les actions menées à leur service et celui de l'intérêt général. Il a donc été procédé à un recentrage des supports de communication notamment autour d'un magazine et d'un site internet. Cette démarche s'est faite à moyens constants.

Cet effort de rationalisation sera conforté, comme suggéré par le Chambre régional des comptes d'Île de France, afin d'éviter une dispersion de nos communications et renforcer l'impact des moyens de communication

Structure financière proposée pour notre budget 2012

Ce projet structuré en 3 axes tels que je viens de le présenter est porté par une structure financière saine.

Fruits de la sagesse mais aussi du volontarisme de notre Assemblée depuis de nombreuses années, nos bases financières sont solides. Comme vous le savez, notre département est très peu endetté. Notre dette ne représentera en fin d'année 2011 que moins d'une année d'épargne brute ou auto-financement, alors que les autres départements se situent dans une moyenne de 8 à 10 années d'épargne, durée qui traduit le temps de désendettement.

Nos ratios et nos soldes intermédiaires de gestion nous situent également dans le peloton de tête des Conseils généraux ainsi qu'en témoignent plusieurs études ou rapports récemment publiés. Nos dépenses de gestion interne ainsi que de communication sont inférieures à celles des départements comparables. Nous continuons par ailleurs à maîtriser le montant moyen des différentes allocations ou prestations dont nous avons la charge.

Ces bons résultats, je ne les considère pas exclusivement sous l'angle d'un analyste financier sourcilleux. Ils traduisent surtout notre capacité à maintenir dans l'avenir nos dispositifs de solidarité envers nos concitoyens les plus fragiles et envers nos communes, notamment les moins peuplées. Celles-ci ne peuvent en effet aujourd'hui continuer à améliorer le cadre de vie et de services à leurs habitants sans l'appui du Département.

Ces marges de manœuvre vont également nous permettre de poursuivre notre effort d'investissement propre, ceci afin de renforcer l'attractivité des Yvelines pour nos habitants et nos entreprises.

Hypothèses proposées pour l'architecture du budget 2012

Recettes de fonctionnement

Notre hypothèse de recettes pour 2012 est fondée sur deux orientations principales :

- ✓ Maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Je vous propose de maintenir ce taux inchangé par rapport à 2011, soit 7,58%. Notre Département restera ainsi le Département qui pratique une fiscalité basse en Ile de France, notre taux d'imposition étant inférieur de plus de 50% à la moyenne des départements franciliens. Ce choix me paraît nécessaire dans un contexte où les taux de prélèvements obligatoires publics atteignent déjà des niveaux très élevés pour nos concitoyens.

- ✓ Fixation du niveau des autres recettes au niveau constaté au CA 2010

Les autres recettes fiscales directes ou indirectes sont profondément bouleversées par les effets de la réforme de la taxe professionnelle de 2010. En effet, si pour 2010, nous avons reçu une compensation relais de taxe professionnelle, il n'en est plus de même pour 2011 et les années suivantes.

De nouvelles ressources fiscales directes ou indirectes sont en effet affectées aux Départements : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), part Etat sur les droits de mutation, (DMTO), part additionnelle sur la taxe spéciale sur les contrats d'assurances (TSCA).

Or, au jour d'établissement de ce rapport, nous n'avons aucune visibilité globale ni aucune confirmation écrite sur le montant de ces nouvelles ressources. Pour sécuriser nos prévisions, nous pouvons seulement nous appuyer sur les textes légaux qui garantissent a minima à chaque collectivité une compensation à l'euro près des pertes éventuelles par rapport à 2010.

Compte tenu de ces éléments, il me paraît sage de fixer notre prévision de recettes 2012 au niveau enregistré au compte administratif 2010 que notre Assemblée a approuvé en séance le 10 juin dernier.

Nous pourrions y apporter un seul correctif : l'effet de la nouvelle péréquation des droits de mutation mise en place de façon effective en 2011. Cela nous conduirait à amputer les recettes du CA 2010 de 18.5M€, selon notre estimation.

Le tableau ci-après récapitule nos hypothèses de travail pour 2012

Tableau chiffres DOB (en millions d'euros)				
	CA 2010 <i>Réalisé</i>	BP 2011	BP 2012 <i>Prévision</i>	% BP 2011 / BP 2012
Recettes de fonctionnement	1 020,8	980,0	1 002	2,3%
Dépenses de fonctionnement	812,7	855,0	876	2,5%
Epargne brute	208,0	125,0	126	

Je considère les hypothèses ainsi proposées comme frappées au coin de la nécessaire prudence.

Dépenses de fonctionnement

Vous le savez en cette matière je suis extrêmement vigilant, ceci pour garder la maîtrise de notre budget. Le contexte économique et social nous impose en effet un effort permanent de maîtrise de nos coûts de fonctionnement internes.

Dans cette perspective, j'ai souhaité que l'évolution globale de nos dépenses de fonctionnement soient maîtrisées à hauteur de l'évolution de nos recettes, soit environ 2,5%. Dans la mesure où certaines de nos dépenses (allocations pour les personnes âgées -APA- prestations de compensation du handicap -PCH-) vont progresser plus rapidement pour des raisons démographiques (vieillesse mais aussi hausse des effectifs scolaires des collèges) ou économiques (RSA), il conviendra que d'autres domaines de dépenses soient contraints à des niveaux d'évolution inférieurs. J'attacherai une particulière attention aux moyens alloués au personnel départemental, ceci afin de pouvoir améliorer le régime indemnitaire et la couverture sociale dans une mesure raisonnable. Nous ferons également un nouvel effort pour accueillir des apprentis supplémentaires.

Recettes d'investissement

Notre épargne brute dégagée sur le fonctionnement, stable à environ 126M€, additionné aux dotations et subventions d'équipement (80M€), nous permettrait d'autofinancer nos investissements à hauteur de plus de la moitié des besoins.

L'emprunt prévisionnel se situerait au niveau de 160M€, niveau tout à fait soutenable compte tenu de notre situation en la matière d'une part et de notre capacité à générer des ressources régulières pour financer le remboursement des annuités à un niveau d'effort très supportable, d'autre part.

Tableau chiffres DOB (en millions d'euros)			
	BP 2011	BP 2012	% BP 2011 / BP 2012
Recettes d'investissement			
Epargne brute	125,0	125,9	
Dotations et subvention	86,2	80,0	
Emprunt	137,0	162,1	
Total recettes d'investissement	348,2	368,0	
Dépenses d'investissement	348,2	368,0	5,8%

Montant des investissements.

Nos investissements 2012 atteindraient ainsi 368M€ environ, soit une progression d'environ 5% par rapport à 2011.

Dans les périodes telles que celle que nous traversons, nous nous devons en effet d'adopter des postures offensives ceci pour nous mettre en situation d'aborder l'avenir avec succès, ce qui nous permettra de maintenir nos politiques de solidarité. Je vous appelle à débattre de ces orientations.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Alain SCHMITZ